

## n° 43A - 10 centimes Report 1



« Emis » courant décembre 1870, à en croire la date mentionnée dans l'Yvert Spécialisé", édition 2000 et peut-être donc le 13 décembre 1870, comme meilleure date connue à ce jour. Le doute, sur cette date d'émission, provenait d'une indication "traditionnelle", reprise de tout temps par les études, catalogues, nomenclatures etc., situant l'apparition de ce timbre à 10 centimes, le 13 novembre 1870 (ce qui en aurait fait chronologiquement le premier des Cérès de l'émission de Bordeaux). Il semble s'être agi d'une "coquille" d'un texte initial, partout reprise. S'agissant d'une "valeur d'usage courant" par excellence, l'antériorité était plausible, mais elle n'a pas été confirmée par les pièces vues. Il reste à dater de façon précise cette " première émission" du timbre.

Le 10 centimes Report 1 (n°43A) se caractérise par les repères suivants :

- la finesse du "cadre triangulaire intérieur" : le cadre intérieur n'est pas renforcé, contrairement à ce que montre le timbre au Report 2. Des impressions empâtées ou mal venues rendent parfois difficile une telle différenciation.
- des nuances sans trop de composante "jaune" pour ce Report 1, avec une dominante de bistre ou de brun plus ou moins foncé ou verdâtre.
- 



**Tirage au report 1** : il est estimé approximativement à 10 millions d'exemplaires, 10 sur les 18 millions émis à la valeur à 10 centimes. Il s'agirait donc d'une "rareté moyenne" à l'état oblitéré, cette production ayant presque intégralement servi. Au niveau de l'émission de Bordeaux, le timbre à 10 centimes peut être comparé à ceux à 20 centimes Type II, avec des cotes reflétant sensiblement ce niveau présumé de rareté, coté identiquement (tirage de 17 millions au total, pour les 3 Reports) et le 20 centimes Type I, coté (environ) 10 fois plus (tirage de 1,7 millions, pour les 2 Reports, soit moins que le 1/10ème). Il s'agit aussi de "timbres d'usage courant" et il est légitime de prendre en considération le tirage total (de tous les Reports), un nombre important de philatélistes non spécialisés limitant leur collection à une pièce de chaque "timbre-type". Quant aux catalogues, ils "associent" les différents Reports d'un même timbre-type, en leur attribuant des cotes (sensiblement) identiques. Le "marché" se range pratiquement à cette vision des choses.

Le "total de 17 millions" renvoie aussi à un autre timbre, celui de la première émission de France, le 10 centimes Cérès non dentelé. Du reste, le philatéliste néophyte en vient souvent à confondre ces 2 timbres de même teinte. Mais pour les amateurs avertis de l'émission de Bordeaux, le timbre de 1870, lithographié, se reconnaît au premier coup d'oeil et il est bien moins rare que son prestigieux homologue typographié de 1850. Outre la moindre ancienneté, un fréquent usage en paires pour l'affranchissement de lettres nationales à 20 centimes, ainsi que d'autres facteurs plus complexes, expliquent cette relative fréquence du timbre de Bordeaux, qui semble assez bien coté, si ce n'est l'impact global d'une "sous-cotation" affectant tous les timbres de l'émission de Bordeaux par rapport à la première émission des timbres Cérès non dentelés. S'agit-il d'une prise en compte imparfaite par le marché de la véritable rareté de ces timbres ? Ou bien, pourrait il y avoir une confusion avec le timbre à 10 centimes des "Colonies Générales", version "non dentelée" du 10 centimes du "siège de Paris", pour le profane peu à l'aise avec l'identification des timbres imprimés en lithographie ?

Un parallèle avec le timbre à 10 centimes de l'émission Cérès du "siège" est tout-à-fait fondé, d'abord pour des raisons de concomitance, ensuite pour des raisons de "statut philatélique". Avec son tirage à 34 millions d'exemplaires, le timbre du "siège" est, oblitéré, un "bon timbre", dont la cote n'est pas très éloignée de celle du Bordeaux. L'un et l'autre ont servi de manière éphémère, leur "usage normal" prenant fin au 1er septembre 1871, date du nouveau tarif. Le 10 centimes Bordeaux n'a donc servi que 9 mois. Les cotes "honorables" de ces 2 timbres de "rareté moyenne" correspondent à cette brièveté de leur utilisation postale "normale". Et pour conclure sur la justification de la cote de ce timbre, une comparaison avec les "petits timbres" des valeurs d'usage courant correspondantes du temps de paix (toujours à l'état oblitéré), il suffit de se rappeler des quelques 360 millions du 10 centimes Empire lauré et les 130 millions du 15 centimes Cérès de l'émission dentelée de 1871.

**Les nuances du 10 centimes Report 1** : la collection des deux Reports du timbre à 10 centimes permet de présenter deux belles "palettes" de nombreuses teintes bien différenciées. Il s'agira en général du Report 2, le Report 1 connaissant moins de nuances, mais l'amateur intéressé ayant rassemblé maints coloris du Report 2 cherchera bien naturellement à en faire autant pour le Report 1. On s'applique ici à réunir des teintes foncées, proches du **brun**, avec aussi un **bistre rougeâtre** qui n'est pas commun. Ce dernier affecte semble-t-il surtout les "impressions dégradées" de la fin de tirage. Mais nuance vedette est bien celle des "**bistres verdâtres**", dont il existe toute une gamme. Bien entendu, ces nuances affirmées, se différenciant bien du "bistre ordinaire", sont les plus recherchées, mais les innombrables teintes intermédiaires n'en ont pas moins leur intérêt. L'amateur devra savoir reconnaître une teinte pour ce qu'elle est.



*n°43A nuance bistre*



*n°43A nuance bistre brun*



*n°43A nuance bistre brun foncé*



*n°43A nuance brun*



*n°43A nuance bistre verdâtre*



*n°43A nuance verdâtre foncé*



*n°43A nuance bistre rougeâtre*



**L'impression du 10 centimes Report 1** laisse souvent à désirer avec de nombreuses impressions défectueuses, mal venues, surencrées, empâtées .... Ce sont des aspects courants de chacun des 2 Reports du 10 centimes. Le "planchage" du timbre en est d'autant plus difficile, avec aussi une teinte peu encourageante. Il en résulte alors une allure d'improvisation, un sceau d'émission véritablement provisoire, et quelque peu "primitive" ; on peut le regretter, mais c'est la nature propre de l'Emission de Bordeaux.

**Les variétés d'impression du 10 centimes Report 1** ne manquent pas. Les timbres aux "filets du cadre manquants" ou aux "ombres sous l'oeil réduites" ne sont pas des raretés, sans doute trouvera-t-on ce type d'anomalies plus souvent que sur les autres valeurs. Mais certainement il faudra plus parler de "défauts d'impression occasionnels" que de "variétés classiques".



*n°43A filets du cadre manquants*



*n°43A grande griffe blanche horizontale*

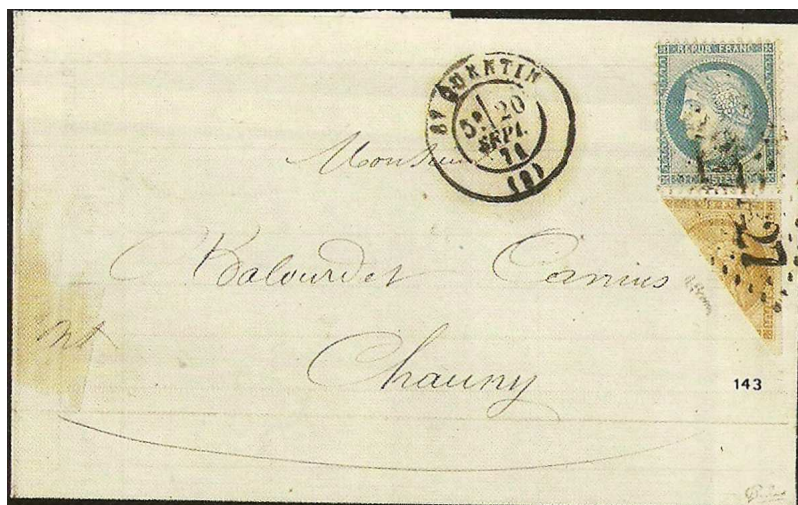
**L'usage postal du 10 centimes Report 1** : il faudrait une étude de grande ampleur pour détailler tous les cas d'utilisation postale du timbre, en y incluant les tarifs d'avant et d'après le 1er septembre 1871, les imprimés et assimilés, et surtout les hypothèses les plus fréquentes de "complément d'affranchissement". Mais pour faire simple, l'immense majorité des documents affranchis grâce au timbre à 10 centimes relèvent de 2 catégories de "lettres ordinaires" au tarif local ayant cours jusqu'au 31 août 1871 et les « lettres ordinaires » au tarif national à 20 centimes, avec une paire ou deux exemplaires du timbre à 10 centimes, pour pallier un manque de timbres à 20 centimes.

Ces courriers se trouvent aisément, les lettres locales étant un peu moins courantes. Les collectionneurs auront alors à cœur de sélectionner les "très jolies pièces", parfaites quant aux critères de qualité retenus, fraîcheur, oblitération, marges, etc."

Une belle lettre à 20 centimes avec deux exemplaires du 10 centimes Emission de Bordeaux peut faire le bonheur d'un collectionneur, mais c'est tout le contraire d'une rareté ! Au-delà, les usages moins courants me semblent correspondre aux tarifs à 30 centimes en cours à la même époque - c'était souvent le port pour l'étranger, avec utilisation du timbre à 30 centimes (émis tardivement, du reste), dont on pouvait pallier le défaut par une composition d'affranchissement 10 centimes + 20 centimes ou bien par trois fois 10 centimes. Restent de grands classiques, comme par exemple les beaux "avis de chargement" à 10 centimes, mais il est assez vain de chercher à être exhaustif à ce niveau.

Pour mémoire, s'agissant de pièces d'exposition, se situant en principe au-delà du champ d'action de la plupart des collectionneurs, il faut mentionner les "coupés sur lettre", soit les "affranchissements de fortune" composés en septembre 1871, en ayant recours à des moitiés de timbres à 10 centimes (on palliait ainsi le manque de timbres à 5 centimes, nécessaires pour réaliser le nouvel affranchissement à

25 c. de la "lettre ordinaire", en complément d'un timbre à 20 centimes, alors que les bureaux n'avaient pas été approvisionnés en timbres à 25 centimes). Les communes concernées ont été soigneusement recensées par les philatélistes spécialisés. Il y en eut partout en France, mais on peut juste remarquer leur grand nombre dans le département de l'Aisne.



*n°43A coupé sur lettre, au départ de St Quentin (vente sur offres Behr)*



*n°43A sur lettre, double port national de Gignac*



*n°43A et n°43B sur lettre de Lille, rare utilisation des deux Reports*





*n°43A seul sur lettre de Marseille au tarif local*

### **Les multiples du 10 centimes Report 1 ou report 2.**

Vu ce qui précède, les paires oblitérées du timbre, correspondant à un usage postal fréquent, ne sont pas rares. A peine mériteraient-elles une petite surcote sur la double cote des catalogues. Il faut tout de même noter que les multiples du 10 centimes Report 2 semblent plus rares que ceux du Report 1.

Pour la cote de ces multiples oblitérés indiquée, dans de nombreuses éditions des catalogues de cotation, confirme cet usage fréquent. Ce qui l'est moins, c'est semble-t-il un calcul identique mis en œuvre indûment pour les autres timbres de l'Emission des Bordeaux. Il faut alors insister encore et toujours sur la "faible rareté relative" des paires des timbres à 10 centimes, ce qui est par ailleurs tout-à-fait compatible avec la valeur commerciale élevée que peut justifier la fière allure esthétique des pièces de luxe !

Existe-t-il de "grands ensembles" à l'image du bloc-report intégral, bloc de 15 donc, découvert à l'état neuf ? Le "plus grand bloc connu" oblitéré serait un bloc de 10 pour le 10 centimes Report 1 et un bloc de 6 pour le 10 centimes Report 2, d'après le catalogue Yvert Spécialisé de 1974, mais nous sommes dans l'exception comme les quelques pièces de prestige du catalogue Yvert Spécialisé de 2000 qui présente 2 lettres double port, affranchies au moyen de bandes de 4. Ce sont des raretés !



*n°43B bloc de 4 sur lettre de Taninges (vente sur offres Behr)*





*n°43B bande de 3 (vente sur offres Roumet)*

### **Les oblitérations (pour les 2 Reports de ce timbre).**

Pour ce timbre bistre, les "marcophiles" relèvent de prime abord des paramètres comparables à ceux déterminant le tout particulier intérêt offert ici par les autres timbres "classiques" à 10 centimes (comme les successifs timbres à 10 centimes de l'Empire). A la croisée de différentes possibilités d'usage postal, avec une potentielle utilisation de divers cachets, un coloris discret permettant la mise en valeur de l'oblitération, le timbre lui-même étant relativement "accessible", le timbre à 10 centimes de l'Emission de Bordeaux offre un champ d'action des plus larges à la marcophilie. L'oblitération usuelle, correspondant à l'affranchissement de "lettres ordinaires", c'est le **"losange gros chiffres"**. Pour autant, on a souvent fait appel, tant pour les vrais imprimés (envois à tarif réduit) que pour les lettres locales, au **cachet-à-date**. Il ne s'agit là que de ce qui est le plus courant. L'approche "marcophile" de la valeur à 10 centimes peut donner lieu à une collection à elle seule, tant les oblitérations diverses sont possibles.



*Oblitération ambulant*



*Oblitération étoile bleue*



*Oblitération petits chiffres*



*Oblitération cachet à date*



*Oblitération ancre*



*Oblitération étoile chiffrée*



*Oblitération GC bleus*



*Oblitération anglaise*

**Les "percés en lignes".** Les timbres de l'Emission de Bordeaux, non dentelés, se présentent parfois ainsi pré-découpés, pour faciliter leur utilisation, et c'est bien sûr sur document (ou grand fragment) qu'il faut en collectionner les exemplaires. Toutes les valeurs de la série se rencontrent en l'état, pour être même "assez communs", (spécialement à Paris), suivant la mention du chapitre particulier du Catalogue Fédéral (1999) relatif ici à 8 timbres de l'Empire et aux 11 Cérès de Bordeaux (dans quelle mesure cela vaut-il vraiment pour Paris? Les Bordeaux y ont certes servi de manière occasionnelle, après la levée du siège, mais sans que cela puisse autoriser de vraies statistiques - toujours est-il qu'un Bordeaux "percé en lignes de Paris" n'est pas exceptionnel).

**A l'initiative de ces découpages** se trouvaient surtout des maisons de commerce, et quelques postiers (à l'image de celui d'Avallon, qui n'était autre que le postier de Clamecy, muté ici en 1870 - d'où apparition de "la dentelure artisanale d'Avallon", identique à celle de Clamecy affectant les "Empire non dentelés"). Les "timbres d'usage courant" étaient concernés au premier chef, comme ce timbre à 10 centimes de l'Emission de Bordeaux au Report 1 susceptible de présenter chacun des prédécoupages - perçages - piquages recensés, depuis le "perçage en lignes" le plus "commun" (sic) jusqu'au rare "piquage d'Avallon".

Après avoir précisé que les "percés en lignes" / prédécoupés, ... sur document vont toujours être des pièces de choix, quoi qu'on en dise, bien que la rareté en soit très variable, souvent mal définie, avec de ce fait une évaluation parfois difficile (s'agissant d'un domaine peu étudié), on aurait l'ambition compréhensible de les localiser, ce qui semble être une gageure pour l'élaboration d'une liste exhaustive. Ainsi, certains catalogues font parfois état de départements entiers pour cette localisation, comme l'Yvert spécialisé de 1974, situant une "petite dentelure 15 ou 16" à Marseille, mais aussi dans le Cher et le Lot-et-Garonne - avec une moindre précision pour les pièces "moins rares": - le percé en lignes "par petits trous espacés" se rencontrerait "dans plusieurs départements" (non cités), et le "percé en lignes par petites fentes" encore plus largement (?), sous la dénomination de "perçage de Marennes", étant apparu à l'origine dans des lettres de cette localité.

Le thème, on le voit, est ardu, conduisant à créer 2 catégories, passablement arbitraires, les pièces de l'une et de l'autre étant valorisées de la même manière, à peu de chose près. **Il s'agit d'abord des percés en lignes "ordinaires"**, souvent apparentés à celui appelé "perçage de Marennes", bien visible en tant que tel, sans commune mesure avec une véritable dentelure. La plupart de ces timbres affichent donc **un certain "air de famille"**.

**Les bureaux sont nombreux, tout autour de la France, s'agissant de grandes villes comme de petites localités.** Sans oublier Paris, on mentionnera Rouen, Le Havre, Lorient, Lille, Landrecies, Fourmies, Saint-Quentin, Soissons, Joigny, Autun, Briançon, Perpignan, Saint-Pourçain, Grasse, Avignon, Marennes, Etaules, Surgères, Cognac, Bayonne, ... (liste très loin d'être exhaustive, on ne le répétera jamais assez). Une belle lettre traitée dans une de ces localités pourra être estimée sur la base de la cote du timbre-type, base en principe déjà considérable, à valoriser d'une surcote importante, en mesure avec le timbre.

Il en va ainsi tout particulièrement pour le timbre à 10 centimes, le n° 43A, assez bien coté en tant que timbre-type oblitéré (bien entendu, le perçage crée une particularité, susceptible de "valoriser" la pièce, hors toute considération de rareté : des pièces de rareté intermédiaire seraient à l'occasion infiniment spectaculaires, avec une esthétique bien particulière, intéressantes pour des collectionneurs en quête d'originalité).

Est-il possible d'être plus précis? Certes les catalogues de cotation s'y risquent parfois en consignait des chiffres astronomiques avancés de façon plutôt arbitraire. Il serait raisonnable de renvoyer le problème aux "prix d'amateur". Parmi les paramètres susceptibles d'entrer en ligne de compte, on aura le désir d'émailler sa collection de "pièces hors du commun" d'un timbre (assez) commun, et aussi un souci d'illustrer l'histoire postale voire l'histoire philatélique. Ainsi, que l'on considère que le perçage de Marennes est "un grand classique", sans être plus rare que ceux de Soissons et d'Autun, de notoriété moindre - d'où un impact à définir ; bien entendu, on pourrait avoir des philatélistes régionaux, soucieux d'intégrer dans leur collection des pièces remarquables de "leur commune", et il s'en suivrait la raréfaction de certaines pièces et en sens inverse, les "percés en ligne anonymes", de provenance non classique, susciteraient un intérêt moindre, sauf exception. Et que l'on pardonne le caractère peut-être abusivement synthétique de ces quelques remarques, essayant de "généraliser", dans un but de simplification / clarification! Pour bien faire, il faudrait inventorier de telles pièces sous forme d'une



vraie casuistique, travail ingrat, mais surtout impossible à finaliser, sans les réunir en grand nombre - le peut-on dans le contexte actuel ?

**Une seconde catégorie regroupe les grandes raretés**, qui parfois se comptent sur les doigts de la main. Une rareté affirmée se conjugue en général avec un **perçage - piquage très visible et spectaculaire, bien caractérisé autant que caractéristique**. Avallon (et ses grosses dents en scie) étant à part, on peut citer les véritables piquages, à caractère plus ou moins artisanal, recensés à Chambéry, Sées (dentelure 13 1/2), Marseille (Marseille Poste-Centrale et Marseille Saint-Marcel: petite dentelure 15 et 16), Nantes, Libourne (dent. 13) ... Les catalogues hésitent à avancer des cotes, et si l'on parle de "prix d'amateur", c'est bien "le mot juste" ou la formule adéquate. On est en présence de pièces-vedettes de la philatélie, mais les amateurs vont se limiter à quelques collectionneurs très spécialisés et fortunés !

On le voit, **une étude reste à faire**, pour lister les bureaux concernés de façon complète, et pour dégager au plus près la rareté des pièces. L'enjeu des cotes n'est autre, bien souvent, que de permettre des échanges équitables, en considération notamment des raretés comparatives. Ici, l'on ne peut que tâtonner, et les longues réflexions ci-dessus, à ne pas voir comme de simples "visions de marché", correspondent à des incertitudes dommageables pour la philatélie elle-même, la philatélie de ce domaine, qui reste bien délaissé. C'est là un cercle vicieux auquel il faut remédier. Moyennant des recherches approfondies, on établirait par exemple des cotes incontestables, à base solide, qui seraient du reste appelées à vite progresser, avec un intérêt grandissant.



*n°43A "percé en lignes de Marennes" sur fragment, avec le 40centimes Empire lauré*



*n°41B "percé en lignes" sur lettre d'Etaules*